



Québec, le 14 mai 2025

Madame Catherine Bouchard  
Cheffe de projets Lignes  
Hydro-Québec  
bouchard.catherine@hydroquebec.com

**Objet : Projet de modernisation du réseau électrique entre les postes Saraguay  
et Rockfield – Questions complémentaires – DQ1**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen  
du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons  
grandement recevoir les réponses d'ici le **20 mai à 15h** prochain compte tenu de  
l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé  
de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions  
d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

## **Projet de modernisation du réseau électrique entre les postes Saraguay et Rockfield – Questions complémentaires – DQ1**

**Dans le cadre de ses travaux, la commission d'enquête et de médiation souhaite avoir de l'information sur le projet prévu dans les limites du territoire de la Ville de Montréal-Ouest.**

### **1. Inventaires fauniques et floristiques :**

Inventaires réalisés par la requérante : la requérante nous a informés que lors d'une activité porte ouverte tenue le 15 mai 2023, elle aurait déposé auprès d'Hydro-Québec des documents recensant différentes espèces d'oiseaux et de végétaux présentes dans l'emprise de la ligne (PR8.3.4, p. 4 et 5 PDF).

- 1.1 Pourriez-vous nous confirmer si en effet Hydro-Québec a bien reçu et pris connaissance de ces documents? Le cas échéant, ces inventaires et ces observations ont-ils été considérés lors du processus de recevabilité environnementale du projet ? Ces inventaires pourraient-ils servir Hydro-Québec afin d'orienter le choix des végétaux lors de la remise en état des lieux?

### **2. Travaux préparatoires en vue de la construction de la nouvelle ligne :**

- 2.1 Veuillez nous présenter quelles sont les exigences d'Hydro-Québec en lien avec le déboisement de l'emprise dans le cadre des travaux préparatoires. Par exemple, est-ce que l'entièreté de la végétation arborescente et arbustive doit être coupée ou certains arbres ou arbustes peuvent demeurer en place?

### **3. Travaux de remise en état des lieux de l'emprise :**

- 3.1 Est-ce que Hydro-Québec peut s'engager à remettre en état les lieux tels qu'ils étaient avant le début des travaux et ce, en lien avec les inventaires réalisés avant le début des travaux? Dans le cas contraire, veuillez justifier?
- 3.2 Dans la perspective où Hydro-Québec ne peut replanter les mêmes essences d'arbres et d'arbustes présentes préalablement aux travaux de construction de la nouvelle ligne, quelles sont celles qui seront privilégiées afin de favoriser la reprise ou l'amélioration de la biodiversité?

#### **4. Participation d'Hydro-Québec au projet de corridor vert de la Ville de Montréal et des villes liées :**

- 4.1 Veuillez présenter le contexte d'insertion de votre projet en lien avec le projet de corridor vert ? Quels sont vos rôles et responsabilités dans le cadre de ce projet?
- 4.2 Le projet de corridor vert sera-t-il situé en tout ou en partie dans l'emprise de la ligne? Est-ce que le projet couvrira l'ensemble de la propriété d'Hydro-Québec? Une servitude sera-t-elle émise à la Ville de Montréal-Ouest ou à la Ville de Montréal afin d'aménager et d'entretenir le futur corridor vert?
- 4.3 Advenant que le projet de corridor vert vise la propriété d'Hydro-Québec qu'advient-il des baux d'embellissement existants avec les riverains? Certains pourraient-ils être réduit en termes de superficie, ou même être résiliés?
- 4.4 Le plan de verdissement et d'aménagement de l'emprise du corridor vert est-il connu? Le cas échéant, veuillez détailler.
- 4.6 Est-ce que Hydro-Québec aura la responsabilité des aménagements et du verdissement (choix des essences d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées) dans la partie de l'emprise visée par le projet de corridor vert? Si non, qui en sera responsable?
- 4.6 Est-ce que Hydro-Québec entrevoit des contraintes de sécurité de ses équipements ou de leur entretien en lien avec l'aménagement du corridor vert dans l'emprise de la ligne (choix d'essences arborescentes ou arbustives, présence de bancs, largeur du sentier, etc.)?
- 4.7 Selon l'étude d'impact, un comité de travail a été mis en place en 2019 et s'est réuni à huit reprises entre 2019 et 2020. La commission a pris connaissance des principaux thèmes abordés et énumérés dans l'étude d'impact ainsi que du résumé des travaux de ce comité (PR3.1, p. 184 et 185 pdf; PR3.4, p. 192 et 193 pdf). Un rapport synthèse final regroupant les principales préoccupations et demandes a-t-il été produit? Dans l'affirmatif, serait-il possible d'en prendre connaissance?

#### **5. Jardinage collectif**

- 5.1 À votre connaissance, existe-t-il des jardins communautaires ou collectifs localisés dans l'emprise d'une ligne de transport d'électricité? Le cas échéant, quels sont les paramètres qui permettent d'encadrer ce type d'activité (norme de sécurité, présence de baux, entretien, etc.)?

- 5.2 Toujours dans le cadre du projet situé sur le territoire de la Ville de Montréal-Ouest, veuillez préciser si l'ensemble de la propriété d'Hydro-Québec est actuellement sous bail avec des propriétaires riverains?
- 5.3 Advenant que, dans le cadre du projet ou préalablement à l'implantation de la ligne, certains baux auprès des propriétaires riverains ne soient pas reconduits, est-ce que ces baux pourraient être dédiés à des fins communautaires, par exemple pour permettre l'aménagement d'un jardin communautaire ou collectif ? Le cas échéant, qui pourrait être le détenteur de ces baux? Est-ce qu'un regroupement de citoyens pourraient se porter détenteur de ce type de bail?

## **6. Couleuvres brunes**

- 6.1 Veuillez synthétiser, pour chaque phase des travaux du projet, les interventions prévues afin de protéger la couleuvre brune.
- 6.2 Est-ce que la construction d'hibernacles avant la réalisation des travaux préalables à l'implantation de la ligne est envisagée?

## **7. Espèces végétales exotiques et envahissantes (EVEE)**

- 7.1 Avant la réalisation des travaux d'implantation de la nouvelle ligne, est-ce qu'une éradication complète des EVEE présentes dans l'emprise de la ligne est envisageable ? Le cas échéant, veuillez préciser les moyens qui seront utilisés et dans le cas contraire, veuillez justifier.
- 7.2 Dans le cadre des travaux d'arrachage ou d'éradication des EVEE, est-il possible d'envisager de réduire le délai entre la mise à nu des terrains et leur revégétalisation?

## **8. Documents cartographiques**

Veuillez déposer une cartographie qui présente minimalement les éléments suivants :

- Limite des différentes propriétés (Hydro-Québec, Ville de Montréal-Ouest, CPKC).
- Limite des baux actuels et ceux qui pourraient être modifiés advenant la réalisation du projet de corridor vert.
- Limites actuelles de l'emprise et du sentier et projection de leurs nouvelles limites en lien avec le projet de corridor vert.